

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021– 20h00

Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

	BOURELLY Morgane	FONTAINE Nathalie	MOUROUX Nicolas
AUCAGNE Georges	CAMILLERI Jean Luc	GOYON Marie Angélique	PARET Karine
BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno
BOST Marie Ange	DURAND Hervé	LAUNAY Jean Paul	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	

Absents :

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie Ange BOST, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Approbation des procès-verbaux du 11 mars et du 25 mars 2021 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur les derniers procès-verbaux de réunion, qui leur ont été préalablement transmis.

Aucune remarque.

Les procès-verbaux des 11 et 25 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

Objet : Attributions des subventions aux associations pour 2021

Il revient au Conseil Municipal de répartir le montant alloué aux associations entre certaines associations communales, intercommunales, ou d'intérêt public.

Sur quoi, après avoir examiné chaque dossier soumis à son appréciation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés, arrête la liste des organismes bénéficiaires et fixe pour chacun le montant de la subvention communale à attribuer, tel qu'il suit :

Bibliothèque Au coin du Livre	1 650.00 €
Cantine scolaire	100.00 €
Classe Théâtre	1 475.00 €
Amicale des donneurs de sang	100.00 €
Harmonie école de musique	5 500.00 €
Idée	200.00 €
Sou des écoles	280.00 €

Sou des Ecoles USEP	7 000.00 €
Saint Cyr en Fleurs	3 420.00 €
US Foot	430.00 €
Vivre autour des Planons	150.00 €
Amicale des Pompiers	2 000.00 €
Saint Cyr en Mouvement	150.00 €

Objet : Vote des taux des taxes locales d'imposition pour 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée que, comme tous les ans, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'augmentation ou non des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021. Il rappelle les taux en vigueur pour l'année 2020.

- Taxe foncière (bâti) : 13.90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38.55 %

Le projet de loi de finances pour 2020 a prévu la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il convient de ne plus voter de taux de taxe d'habitation.

Pour compenser la perte de ce produit, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes.

Ainsi le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (pour 2020 : 13.97%) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 18 voix pour de fixer les taux des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 27.87 % (13.90 % + 13.97%)
- Taxe foncière (non bâti) : 38.55 %.

Objet : Approbation Budget Primitif 2021 du Budget Principal

Monsieur Jean-Luc CAMILLERI présente à l'assemblée le budget primitif 2021 pour le budget principal qui s'équilibre à 1 340 272,73 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 1 005 221,63 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2021 du budget principal équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 340 272,73 € et à en dépenses et en recettes d'investissement à 1 005 221,63 €.

Objet : Approbation Budget Primitif 2021 du Budget Lotissement Clos Chaponnière

Monsieur Jean-Luc CAMILLERI présente à l'assemblée le budget primitif 2021 pour le budget Lotissement Clos Chaponnière qui s'équilibre à 264 684,36 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 213 132,72 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2021 du budget Lotissement Clos Chaponnière équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 264 684,36 € et à en dépenses et en recettes d'investissement à 213 132,72 €.

3) Commissions communales et intercommunales

- Karine PARET expose la problématique de la reproduction non contrôlée des chats. Suite à différentes plaintes d'administrés, la commune prend le problème au sérieux et se renseigne auprès de différentes associations pour enrayer le problème
- Commission bâtiments : Agapito FERNANDEZ
Plusieurs devis pour le réaménagement du logement du groupe scolaire sont à l'étude
Les volets du bâtiment des locataires sont à changer. Plusieurs devis vont être demandés.
Les élus s'étonnent d'autant de malfaçons du groupe scolaire et de coûts qui en découlent, c'est un bâtiment récent.
- Commission communication – Marie Angélique GOYON
Elle instaure une participation citoyenne avec l'installation d'un arbre à suggestions
Les réseaux de communication sont mis à jour.
Elle réfléchit à poser des panneaux d'affichage par quartiers

4) Questions diverses :

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 mai
Le prochain marché de producteurs itinérant sur Saint Cyr serait le 18 juin
Le maire remercie les élus et Julien VIGOUREUX pour leur implication de l'installation du marché du 09 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le secrétaire



Le 22 avril 2021
Monsieur le Maire,



